

Jeux olympiques—Bill

demandes. Le 25 janvier également, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) demanda si le premier ministre pouvait nous assurer que le gouvernement fédéral ne ferait aucune contribution aux Jeux olympiques. Le premier ministre lui répondit: «Le gouvernement fédéral n'accordera d'assistance financière spéciale ni à la municipalité de Montréal ni au COJO pour la tenue des Jeux olympiques.» Ce sont ces cachotteries et cette confusion qui ont fait naître la méfiance et les jalousies régionales, lesquelles n'auraient jamais existé si le gouvernement avait franchement expliqué ce qu'il faisait, s'il s'était empressé de présenter une mesure dans un court et raisonnable délai et si, à vrai dire, il avait simplement mis le peuple canadien au courant des faits.

● (1550)

Au lieu de remarques désobligeantes à l'endroit des Olympiques et des Canadiens telles qu'en ont proférées des opportunistes fanatiques comme les rédacteurs sportifs Jim Coleman, Dick Beddoes et d'autres, nous aurions maintenant l'impression au Canada que nous sommes unis comme jamais nous ne l'avons été. Si le gouvernement était intervenu à ce propos au moment opportun et s'il n'avait pas laissé cette mesure législative pour la onzième heure, il y aurait eu possibilité de décentraliser les Jeux et de faire participer diverses régions du pays.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Déjà en 1968, l'appui du gouvernement aux Jeux olympiques de 1972 était assuré; or, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation où le premier ministre a assuré au peuple canadien qu'aucune subvention ne serait accordée aux Jeux olympiques. En réalité, le premier ministre, après avoir tout d'abord donné la caution du Canada aux Jeux olympiques, semble s'être maintenant lavé les mains de toute cette affaire; il s'en est lavé les mains à un tel point que selon toute apparence, tout déficit subi par les Jeux olympiques devra être absorbé par Montréal, Québec et le COJO. Est-ce que le premier ministre estime maintenant que le Québec ne fait plus partie du Canada?

Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas parlé des avantages considérables dont bénéficiera le pays? Pourquoi n'a-t-il pas souligné que le Canada recevra une publicité mondiale au cours des quatre prochaines années? Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas expliqué que les Canadiens retireront des avantages incalculables de cet événement multinational universel, un événement qui marquera de façon radicale l'équilibre physique et mental de la jeunesse canadienne? Le gouvernement a dépensé des millions et des millions de dollars au Canada dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse. Est-il possible qu'il existe mieux dans le domaine des perspectives pour la jeunesse que les Jeux olympiques?

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Même si seulement environ 8,000 athlètes participeront aux Jeux olympiques à Montréal et Kingston en 1976, des millions auront participé aux manifestations menant à cet événement. Il est inconcevable, étant donné que tant de gens comptent sur le Canada, que toute cette affaire ait été différée pendant si longtemps. La planification du déroulement et du financement des Jeux olympiques s'est poursuivie non pas à cause, mais en dépit de l'action de ce gouvernement. Néanmoins, le déroulement des Jeux olympiques a été planifié. Les modes de financement ont été définis. Là où le gouvernement a évité sa

[M. Jelinek.]

responsabilité, le COJO a accepté ses obligations. Nous appuyons les Jeux olympiques et les avantages qu'ils représentent pour tous les Canadiens.

A cause de son retard, nous sommes obligés d'appuyer à regret le principe de ce bill qui vient au mauvais moment, qui est mal rédigé et qui est en outre ambigu. Néanmoins, nous désirons qu'un certain nombre de modifications soient apportées au bill et nous proposerons ces modifications, sous une forme concrète, lorsque le bill sera étudié au comité. Pour le moment, je veux indiquer clairement que nous nous soucions particulièrement du fait qu'il n'y ait rien dans le bill qui fixe un maximum au nombre de pièces olympiques à frapper. Peut-être devrait-il être limité à un nombre suffisant pour assurer des rentrées de l'ordre de 250 millions. Le bill stipule que le ministère des Postes est autorisé à stimuler la vente de ces pièces. Mais les Postes ne peuvent pas même activer la livraison normale du courrier!

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Nous estimons que les Postes ne constituent pas l'organisme qui convient pour favoriser la distribution et la commercialisation des pièces olympiques. Nous estimons plutôt que c'est la Monnaie qui devrait émettre ces pièces par l'entremise des banques à charte du Canada. Nous exigerons également des prévisions de marché et des concessions de distribution sûres. Le gouvernement fédéral doit être conscient de ses responsabilités en matière de financement des Jeux olympiques. Jusqu'ici, les détails du financement sont peu connus et les déclarations gouvernementales sur la question ont été vagues et peu instructives.

L'omission la plus importante et la plus critique du bill, c'est l'absence d'une demande de vérification annuelle et d'un rapport général au Parlement. Les modalités du bill ne prévoient aucune base de calcul. Le public, dont les deniers vont servir à subventionner les Jeux et qui se perd en conjectures sur la symétrie incroyable du budget olympique, n'en sait pas plus maintenant sur le montant des dépenses qu'il n'en savait avant que l'offre des Jeux ne fut faite. Les seuls renseignements que nous avons pu obtenir jusqu'ici du gouvernement fédéral touchant le programme de financement des Jeux olympiques, c'est qu'il y aura un déficit de 172 millions de dollars. Voilà qui n'est pas de nature à nous encourager à appuyer le bill.

Le gouvernement ne croit-il pas à l'exactitude du rapport du Conseil du Trésor? De plus, monsieur l'Orateur, il se peut que la fabrication, la distribution et la vente des «produits postaux connexes» puissent nuire au commerce des arts et de l'artisanat canadiens, étant donné que le bill n'en donne pas une définition précise et qu'ils sont laissés à la discrétion du ministre des Postes (M. Ouellet). Les quatre années 1973 à 1976 inclusivement pourraient donner lieu à un regain d'activité chez les artisans canadiens qui pourraient vendre des articles commémoratifs olympiques dans le cadre de l'industrie touristique. Aux termes de la loi sur les brevets et du Code criminel, les artisans ne peuvent reproduire actuellement aucun symbole officiel du gouvernement au Canada. Si ces produits postaux connexes ne sont pas définis plus clairement, ou du moins énumérés, le ministère des Postes, établi grâce aux deniers publics mais dont les frais généraux d'administration sont modestes, va se trouver directement en concurrence avec des particuliers en quête de bénéfices personnels.

Si cette initiative relève exclusivement du ministère des Postes, on court le risque de voir s'exercer un puissant